

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AFR 59/008/2008 – ÉFAI
23 septembre 2008

Informations complémentaires sur l'AU 260/08 (AFR 59/007/2008, 15 septembre 2008) – Craintes de détention arbitraire / Torture et autres mauvais traitements

OUGANDA

Oundo George] Transgenres, défenseurs des droits humains des lesbiennes, gays, Kiiza Brenda] bisexuels et transgenres (LGBT)

Le 17 septembre, Oundo George et Kiiza Brenda, deux défenseurs des droits humains des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT), ont été remis en liberté au bout d'une semaine de détention au poste de police de Nabweru. Ils ont été libérés sous caution, après avoir été inculpés de « *pratiques contraires aux bonnes mœurs* ». Ils ont reçu l'ordre de se présenter au poste de police mercredi 24 septembre.

Afin d'identifier d'autres LGBT, des policiers les ont battus et soumis à d'autres mauvais traitements à plusieurs reprises au cours de leur détention. Pendant leur interrogatoire, ils ont été giflés et frappés à coups de bâton en bois, et les policiers ont exigé qu'ils donnent les noms d'autres LGBT ou confirment l'identité de ces derniers.

La police cherchait à obtenir ces informations afin d'arrêter d'autres personnes en raison de leur identité de genre ou de leur orientation sexuelle. Les personnes détenues par la police ougandaise pour de tels motifs risquent fortement d'être victimes de mauvais traitements. En Ouganda, les relations sexuelles consenties entre personnes du même sexe sont illégales et l'attitude homophobe de la police entraîne souvent des violences en détention. Oundo George et Kiiza Brenda étaient des prisonniers d'opinion, détenus uniquement en raison de leur identité de genre.

Pendant les trois premiers jours de leur détention, ils n'ont reçu aucune nourriture, bien qu'Oundo George soit diabétique. Ils n'ont pu manger que lorsque leurs proches ont été autorisés à leur apporter de la nourriture, samedi 13 septembre. Oundo George s'étant vu refuser les soins médicaux dont il avait besoin en raison de son diabète, son état de santé s'est dégradé pendant sa détention et il n'est toujours pas totalement rétabli.

Merci à tous ceux qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes.